

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 17 décembre 2010
(convocation du 6 décembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Décembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00
Mme CARTRON Françoise à M. HERITIE Michel jusqu'à 09 h 50
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 11 h 20
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 11 h 10
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 09 h 55
Mme LIRE Marie-Françoise à M. CAZENAVE Charles à partir de 11 h 50
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre jusqu'à 09 h 50
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 09 h 50

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11 h 00
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 10
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément jusqu'à 11 h 45
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à partir de 11 h 35
M. MOGA Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUANCARD Denis à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 11 h 00
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Aménagement place Charles de Gaulle à Mérignac - Travaux concomitants à ceux du tramway - Indemnisation des activités riveraines du chantier - Décision - Autorisation

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°99/855 du 22 octobre 1999, le Conseil de Communauté a décidé de la création d'une Commission d'Indemnisation à l'Amiable (CIA) du préjudice commercial ayant vocation à examiner les demandes d'indemnisation formulées par les activités professionnelles riveraines des voies publiques supportant les travaux des lignes de tramway A, B et C.

Cette Commission a débuté ses travaux au mois de septembre 2000 répondant au double objet assigné par le Conseil de Communauté à savoir :

- instruire les dossiers de demande d'indemnisation des préjudices commerciaux susceptibles d'être causés aux professionnels riverains du chantier tramway, afin de déterminer, d'une part, la réalité du préjudice et d'autre part, son évaluation financière ;
- émettre un avis et une proposition de montant d'indemnisation, de manière à éclairer la décision finale prise par Monsieur le Président qui, en application de sa délégation de compétence, fixera le montant de l'indemnisation, formalisée par la signature d'une transaction au sens des articles 2044 et suivants du Code civil.

Dans le cadre de la réalisation des Phases 1 et 2 du tramway, la Communauté urbaine de Bordeaux a décidé la réalisation de différents projets annexes appelés «travaux concomitants» qui permettent, à l'occasion du chantier tramway, de réaménager des espaces publics situés aux abords du tracé du tramway.

C'est ainsi que la Communauté urbaine de Bordeaux a indemnisé, dans le cadre de travaux concomitants, les activités professionnelles des places de la Victoire et Pey Berland.

En l'occurrence, dès 2004, le Plan Prévisionnel des Investissements (PPI) prévoyait que l'opération de réaménagement de la place Charles de Gaulle à Mérignac faisait partie des travaux concomitants du projet tramway – Phase 2, tels que définis ci-dessus.

Par délibération n°2008/0126 du 22 février 2008, le Conseil de Communauté a approuvé la décision de réaliser l'opération précitée.

Les travaux de réaménagement de la place Charles de Gaulle ont débuté à l'été 2009 et sont actuellement en cours de finition.

Dans le cadre de la Commission d'Indemnisation à l'Amiable, il convient donc d'analyser si ces travaux ont porté atteinte au droit d'accès des activités professionnelles situées sur le chantier, et le cas échéant, de déterminer le préjudice économique afin de fixer une proposition d'indemnisation.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la délibération n°99/855 du 22 octobre 1999,

VU la délibération n°2008/0126 du 22 février 2008,

VU la délibération n°2010/0750 du 22 octobre 2010 portant sur la délégation du Conseil de Communauté au Président,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT :

- les difficultés d'accès aux activités professionnelles riveraines du chantier du réaménagement de la place Charles de Gaulle à Mérignac, opération considérée comme travaux concomitants aux travaux du tramway ;

DECIDE :

ARTICLE 1 :

La Commission d'Indemnisation à l'Amiable du préjudice commercial résultant des travaux du tramway de la Phase 1 et 2, est compétente pour étudier les demandes d'indemnisations des activités professionnelles riveraines des travaux du réaménagement de la place Charles de Gaulle à Mérignac.

ARTICLE 2 :

Le Conseil de communauté donne délégation à Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux pour refuser les demandes d'indemnisation, après un avis négatif préconisé par la Commission d'Indemnisation à l'Amiable.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Président est autorisé à prendre toutes les mesures utiles à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 :

Les dépenses résultant de la présente délibération seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet, au budget Principal de l'exercice en cours, Chapitre 67 – Compte 6718 – CRB O400 – Programme VJA.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 décembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 JANVIER 2011

PUBLIÉ LE : 7 JANVIER 2011

M. GÉRARD CHAUSSET